

## 9 • Les trajectoires passées des bénéficiaires dans les minima sociaux

L'analyse rétrospective des trajectoires individuelles des bénéficiaires de minima sociaux (RSA socle non majoré, RSA socle majoré, ASS et AAH), mais aussi du RSA activité seul, permet d'identifier et de mieux comprendre les phénomènes de récurrence et de persistance dans ces dispositifs.

Au 31 décembre 2012, les bénéficiaires du RSA socle non majoré ont perçu un minimum social en moyenne à six reprises, de 2002 à 2011. Dans le même temps, les allocataires du RSA socle majoré et de l'ASS n'en ont perçu un que trois à quatre fois. La persistance dans les minima sociaux est plus forte pour les bénéficiaires de l'AAH : fin décembre, ces adultes handicapés ont touché un minimum social à presque huit reprises, durant ces dix dernières années. À l'inverse, les bénéficiaires du RSA activité seul, qui ne relève pas à proprement parler des minima sociaux, n'ont bénéficié d'un minimum social que deux fois durant cette même période.

La majorité des allocataires de ces dispositifs au 31 décembre 2012 ont déjà reçu la même prestation au moins une fois entre 2002 et 2011.

### Les personnes touchant durablement des minima sociaux sont deux fois plus nombreuses que les nouveaux entrants parmi les bénéficiaires du RSA socle non majoré

L'échantillon national interrégimes d'allocataires de minima sociaux (ENIAMS)<sup>1</sup> permet de reconstituer la présence passée des bénéficiaires âgés de 35 à 64 ans dans les principaux minima sociaux et d'observer leurs taux de sortie (cf. fiche 7).

Les allocataires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2012 ont été relativement présents par le passé dans les minima sociaux (RSA socle, RMI, API, ASS, AAH) : ils ont reçu un minimum social en fin d'année en moyenne à six reprises, entre 2002 et 2011 (tableau 1). Mais cet indicateur global ne reflète pas la diversité des profils individuels. Au 31 décembre 2012, 19 % de ces bénéficiaires ont perçu un minimum social à la fin de chaque année depuis 2002, et 9 % n'en ont jamais perçu. Les personnes installées durablement dans les minima sociaux, probablement confrontées à des difficultés sociales ou à des problèmes de santé plus durables, sont deux fois plus nombreuses que les nouveaux entrants parmi les bénéficiaires du RSA socle non majoré. Entre ces deux situations extrêmes, la répartition des allocataires selon le nombre de fois où ils ont perçu un minimum social par le passé est à peu près homogène. 26 % d'entre eux ont touché un minimum social de une à trois fois de 2002 à 2011, 24 % de quatre à six fois et 23 % de sept à neuf fois.

### Plus de nouveaux entrants parmi les allocataires du RSA socle majoré et de l'ASS

22 % des allocataires du RSA socle majoré et de l'ASS au 31 décembre 2012 reçoivent pour la première fois ces prestations et ils ne sont qu'entre 9 % et 11 % à avoir perçu un minimum social (RSA socle, RMI, API, ASS, AAH) chaque année depuis 2002. La part des allocataires présents par le passé dans les minima sociaux diminue selon le nombre d'années passées dans ces dispositifs, et ce de façon plus marquée pour l'ASS que pour le RSA socle majoré. Ils sont entre 28 % et 39 % à avoir perçu un minimum social de une à trois fois de 2002 à 2011, entre 18 % et 21 % de quatre à six fois et entre 12 % et 18 % de sept à neuf fois durant la même période.

Au 31 décembre 2012, les allocataires du RSA socle majoré et de l'ASS ont perçu un minimum social en moyenne à trois ou quatre reprises, ces dix dernières années.

### Une présence antérieure plus longue pour l'AAH, mais réduite pour le RSA activité seul

La situation est différente pour les bénéficiaires de l'AAH et du RSA activité seul. Au 31 décembre 2012, les allocataires de l'AAH ont perçu un minimum social en moyenne huit fois, de 2002 à 2011. À la même date, ceux du RSA activité seul – qui n'est pas à proprement parler un minimum social – n'ont bénéficié que deux fois d'un minimum social, durant cette même période.

La quasi-majorité des adultes handicapés bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre 2012 ont perçu un minimum social

1. À pas annuel, l'ENIAMS permet de comparer les situations des personnes au 31 décembre de chaque année (cf. glossaire). En revanche, il n'appréhende pas les entrées-sorties des minima sociaux qui se seraient produites dans l'année, sous-estimant ainsi le poids des trajectoires avec un temps de présence très court dans les dispositifs.

TABLEAU 1 ● Répartition des bénéficiaires d'âge actif présents dans un dispositif au 31 décembre 2012 selon le nombre de fois où ils ont perçu un minimum social de 2002 à 2011

	En %				
	RSA socle non majoré	RSA socle majoré	ASS	AAH	RSA activité seul
0 fois	8,7	21,6	22,3	3,9	44,9
1 à 3 fois	25,5	28,4	38,9	13,4	30,7
4 à 6 fois	23,6	21,2	18,2	13,3	15,1
7 à 9 fois	23,0	18,3	11,5	18,3	7,7
10 fois	19,2	10,5	9,2	51,2	1,7
<b>Nombre moyen de fois de perception d'un minimum social de 2002 à 2011</b>	<b>5,5</b>	<b>4,1</b>	<b>3,4</b>	<b>7,6</b>	<b>2,1</b>

**Lecture** • Parmi les bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2012, 8,7 % n'avaient encore jamais perçu un minimum social (RSA socle, RMI, API, ASS, AAH) de 2002 à 2011. Au 31 décembre 2012, les bénéficiaires du RSA socle non majoré ont perçu en moyenne 5,5 fois un minimum social en fin d'année, de 2002 à 2011.

**Champ** • France entière. Situations examinées au 31 décembre de chaque année. Seules les personnes âgées de 35 ans ou plus au 31 décembre 2012 ont été prises en compte, de sorte que les bénéficiaires suivis aient bien au moins 25 ans en 2002 (âge d'ouverture des droits aux minima sociaux).

**Sources** • DREES, ENIAMS.

TABLEAU 2 ● Répartition des bénéficiaires d'âge actif présents dans un dispositif au 31 décembre 2012 selon la prestation perçue par le passé (entre 2002 et 2011)

	En %				
	RSA socle non majoré	RSA socle majoré	ASS	AAH	RSA activité seul
Bénéficiaires ayant perçu au moins 1 fois un minimum social de 2002 à 2011	91,3	78,4	77,7	96,1	55,1
<b>Répartition par minimum social déjà perçu au moins 1 fois</b>					
RMI / RSA socle non majoré	88,1	61,9	20,2	22,4	46,3
API / RSA socle majoré	15,3	53,2	3,3	2,4	11,4
ASS	7,2	6,8	71,5	8,2	9,1
AAH	2,0	2,7	9,3	91,9	1,3

**Note** • Les lignes de ce tableau ne se somment pas. Certains bénéficiaires ont en effet pu percevoir différents minima sociaux par le passé.

**Lecture** • 91,3 % des bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2012 étaient déjà présents par le passé dans les minima sociaux.

**88,1 %** ont perçu au moins une fois le RMI ou le RSA socle non majoré entre 2002 et 2011.

**Champ** • France entière. Situations examinées au 31 décembre de chaque année. Seules les personnes âgées de 35 ans ou plus au 31 décembre 2012 ont été prises en compte, de sorte que les bénéficiaires suivis aient bien au moins 25 ans en 2002 (âge d'ouverture des droits aux minima sociaux).

**Sources** • DREES, ENIAMS.

chaque année depuis 2002 (51 %), tandis que seuls 4 % d'entre eux n'en ont jamais reçu auparavant.

À l'inverse, les bénéficiaires du RSA activité seul constituent une population distincte du fait de leur proximité du marché du travail. Au 31 décembre 2012, un peu moins de la moitié d'entre eux n'ont jamais perçu de minimum social (RSA socle, RMI, API, ASS, AAH), de 2002 à 2011. Leur proportion diminue selon le nombre d'années passées dans les minima sociaux : elle passe progressivement de 31 % des bénéficiaires présents par le passé dans les minima sociaux de une à trois fois à 8 % présents de sept à neuf fois. Ils sont 2 % à avoir perçu un minimum social chaque année depuis 2002.

### Une relative continuité des parcours passés dans les minima sociaux

L'analyse détaillée des effectifs des bénéficiaires au 31 décembre 2012 présents au moins une fois dans les minima sociaux de 2002 à 2011 permet d'obtenir leur répartition suivant les prestations perçues par le passé (tableau 2) et d'apprécier la persistance dans ces différents dispositifs.

Le RSA socle s'inscrit dans la continuité du RMI et de l'API, la plupart de leurs bénéficiaires ayant automatiquement basculé au RSA dès sa mise en place.

88 % des allocataires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2012 ont perçu au moins une fois le RMI ou le RSA socle non majoré entre 2002 et 2011. Ils représentent la quasi-totalité des 91 % de bénéficiaires du RSA socle non majoré déjà présents par le passé dans les minima sociaux, fin 2012. Environ un allocataire sur six a perçu au moins une fois l'API ou le RSA socle majoré durant cette même période. En revanche, très peu ont bénéficié de l'ASS auparavant (7 %) et ils sont encore moins nombreux à avoir déjà reçu l'AAH (2 %).

Parmi les allocataires du RSA socle majoré au 31 décembre 2012, 53 % ont déjà bénéficié de cette prestation (ou de l'API) par le passé, soit moins des trois quarts des allocataires présents au moins une fois dans les minima sociaux durant ces dix dernières années. Fin 2012, plus

de la moitié des bénéficiaires du RSA socle majoré ont aussi été au moins une fois au RMI ou au RSA socle non majoré entre 2002 et 2011. Les passages du RSA socle non majoré (ou du RMI) vers le RSA socle majoré sont fréquents, d'autant que l'attribution de la majoration pour isolement est automatique depuis juin 2009<sup>3</sup>. En revanche, la part des allocataires du RSA socle majoré qui étaient d'anciens bénéficiaires de l'ASS ou de l'AAH est assez faible et ne dépasse pas les 7 %.

Le RSA activité seul s'adresse à une population plus large que celle des bénéficiaires de minima sociaux (cf. fiche 10). Fin 2012, seuls 55 % des allocataires de cette prestation ont déjà perçu au moins une fois un minimum social de 2002 à 2011. La grande majorité de ces bénéficiaires déjà présents au moins une fois dans les minima sociaux durant ces dix dernières années ont déjà reçu le RSA socle non majoré (ou le RMI) : 46 % des bénéficiaires du RSA activité seul au 31 décembre 2012 sont dans cette situation. Dans le même temps, 11 % ont déjà touché au moins une fois l'API ou le RSA socle majoré par le passé, tandis que 9 % ont déjà perçu l'ASS durant cette période. Parmi les allocataires du RSA activité seul, quasiment aucun d'entre eux ne bénéficiait de l'AAH fin 2012. Parmi les allocataires de l'ASS au 31 décembre 2012, 72 % ont déjà perçu cette prestation durant ces dix dernières années, sachant que plus des trois quarts étaient présents dans les minima sociaux par le passé. 20 % ont déjà bénéficié du RSA socle non majoré ou du RMI et 9 % ont déjà perçu l'AAH durant cette période. En revanche, ils sont très peu (3 %) à avoir été allocataires du RSA socle majoré ou de l'API par le passé.

Au 31 décembre 2012, la quasi-totalité des bénéficiaires de l'AAH ont été présents au moins une fois dans les minima sociaux entre 2002 et 2011. Presque tous ont perçu auparavant l'AAH (92 % des allocataires fins 2012). Un bénéficiaire sur cinq environ a déjà reçu le RSA socle non majoré ou le RMI par le passé, tandis que seuls 8 % ont déjà perçu l'ASS et 2 % le RSA socle majoré ou l'API. ■

3. Depuis l'entrée en vigueur du RSA en juin 2009, il n'est plus nécessaire de faire une demande spécifique pour obtenir la majoration pour isolement. Celle-ci est attribuée automatiquement aux bénéficiaires du RSA socle dès qu'ils font connaître leur situation d'isolement à la CAF.